

Le

**Extraits du Procès-verbal du Conseil Municipal  
Jeudi 22 février 2018**

PRESENTS : M. Daniel DRAY, M. Bernard BILLIERE, Mme Marie-Claire GIBERGUES, M. Grégoire DUBOURG, Mme Marion LE MAUX, Mme Céline LAPOTRE, M. Jean-Luc DECAUDIN, M. Dominique FACUNDO, M. Didier SIMONNET, M. Max CASSILDE, Mme Laure KIELUS, M. Albert MOLL, M. Philippe ESPERCIEUX, M. Patrick SOLER, M. Dominique GOUVENOU, M. Dominique HERENT

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Olivier POMPONNE a donné pouvoir à M. Didier SIMONNET  
M. Dominique DEPRez a donné pouvoir à M. Grégoire DUBOURG  
Mme Nathalie JOVIC a donné pouvoir à M. Daniel DRAY  
Mme Cécile ROBIN a donné pouvoir à Mme Marion LE MAUX  
Mme Françoise PILLON a donné pouvoir à M. Philippe ESPERCIEUX

ABSENTES :

Mme Florence DESNEUX, Mme Stéphanie MONSEU

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Céline LAPOTRE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel des Conseillers Municipaux présents, cite les pouvoirs remis. Il constate que le quorum est atteint.

- 1/ Désignation du secrétaire de séance
- 2/ Rythmes scolaires - semaine de 4 jours
- 3/ Groupement de commandes SE60 - Achat électricité et services associés
- 4/ Tarification de l'occupation du domaine public
- 5/ Classe de découverte 2018 - Ecole élémentaire du Bois de Chênes - Détermination des participations des familles en fonction du quotient familial
- 6/ Agents communaux : RIFSEEP
- 7/ Cession d'un ensemble immobilier communal situé rue de Vieux Château : modification de la dénomination de l'acquéreur
- 8/ Liste des marchés publics conclus en 2017
- 9/ Autorisation accordée au maire pour la signature de l'accord cadre à bons de commandes pour la réalisation de travaux sur la voirie communale
- 10/ Questions diverses

-----

IL A ENSUITE ETE DELIBERE SUR LES POINTS SUIVANTS :

**01) Désignation du secrétaire de séance**

Mme Céline LAPOTRE a été désignée secrétaire de séance.

**02) Rythmes scolaires - semaine de 4 jours**

Retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours dès la rentrée 2018.

Voté à l'unanimité

### 03) Groupement de commandes SE60 - Achat électricité et services associés

Adhésion de la commune au groupement d'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SE60 pour :

- les tarifs C3 et C2 (puissance souscrite supérieur à 250 kVa) et C4 (puissance souscrite supérieur à 36 kVa) *et / ou le tarif C5 (puissance souscrite inférieure à 36 kVa)*

Voté à l'unanimité

### 04) Tarification de l'occupation du domaine public

Détermination du tarif d'occupation des terrasses de plein air sur la base de 0.50 € le m2 par mois sur le domaine public pour l'année 2018.

Voté à l'unanimité

### 05) Classe de découverte 2018 - Ecole élémentaire du Bois de Chênes - Détermination des participations des familles en fonction du quotient familial

		Tarif par enfant
Quotient 1	0.00 € à 373.00 €	223.00 €
Quotient 2	374.00 € à 600.00 €	242.00 €
Quotient 3	601.00 € à 828.00 €	261.00 €
Quotient 4	829.00 € à 1 024.00 €	279.00 €
Quotient 5	1 025.00 € à 1 251.00 €	297.00 €
Quotient 6 ou extérieur	Sup.à 1 252.00 €	315.00 €

Voté à l'unanimité

### 06) Agents communaux : RIFSEEP

Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Voté à l'unanimité

### 07) Cession d'un ensemble immobilier communal situé rue de Vieux Château : modification de la dénomination de l'acquéreur

Désaffectation totale, déclassement et cession du bâtiment d'une superficie de 130 m2, correspondant à l'ancienne mairie, sur un terrain de 301 m2 cadastrée AC 208, conformément à l'avis des domaines, sise rue du Vieux Château, à hauteur de 170 000 € et du local en copropriété d'une superficie de 60 m2 situé sur la parcelle AC 207, sise rue du Vieux Château, conformément à l'avis des domaines, à hauteur de 130 000 €. Changement de la dénomination de l'acquéreur suite à la création de sa SCI.

Voté à la majorité

Contre : 2 M. Philippe ESPERCIEUX, M. Albert MOLL

Abstention : 1 Mme Françoise PILLON

Pour : 18

**08) Liste des marchés publics conclus en 2017**

Attribution du marché de fourniture de repas en liaison froide pour les élèves de l'école élémentaire et de maternelle, du centre de loisirs, gestion par mise à disposition de personnels, fourniture de fruits, à compter du 1er janvier 2018 pour une durée d'un an renouvelable deux fois, à la société CONVIVIO.

**09) Autorisation accordée au maire pour la signature de l'accord cadre à bons de commandes pour la réalisation de travaux sur la voirie communale**

Attribution de l'accord cadre à bons de commandes pour la réalisation de travaux sur la voirie communale à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.

Voté à l'unanimité

**Questions diverses**

Les membres du Conseil Municipal débattent et donnent leur avis sur l'éventualité de filmer les Conseils Municipaux.

La séance est levée à 21h30.

Daniel DRAY  
Maire,